



Delphine HAETTEL
Unité de Pilotage Nord Est
6 Avenue Paul Doumer
54506 Vandoeuvre les Nancy Cedex
06 40 94 69 86
delphine.haettel@orange.com

Mairie de AMANVILLERS
Madame Le Maire
53 Grand'Rue
57865 AMANVILLERS

Villeneuve d'Ascq, le 02 Mai 2018

Madame Le Maire,

Le réseau mobile à très haut débit de quatrième génération (4G) d'ORANGE sera prochainement mis en service sur votre commune.

Grâce à ce réseau nos clients pourront bénéficier de débits dix fois supérieurs à celui des réseaux mobiles de troisième génération. Ils pourront ainsi avoir accès, en mobilité, à des contenus en haute définition ainsi que de nombreux services innovants.

Afin de déployer ce réseau mobile à très haut débit l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des postes (ARCEP) a délivré à Orange France le 22 décembre 2011, une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques dans la bande 800 MHz.

Cette bande de fréquences étant voisine de celles utilisées par la télévision numérique terrestre (TNT), les émissions 4G sont susceptibles de générer, ponctuellement, des perturbations de la réception de la TNT.

Aussi, dans le cadre du déploiement des réseaux 4G dans cette bande de fréquence, l'Agence Nationale des Fréquences (Établissement Public de l'État) a mis en place un centre d'appel avec pour numéro le 0 970 818 818 (prix d'un appel local) pour le signalement des dysfonctionnements.

La résolution des perturbations effectivement occasionnées par la mise en service de nos émetteurs 4G sera prise en charge par Orange.

Vous trouverez, ci-joint un document d'information, à communiquer le cas échéant, présentant les mesures curatives prévues pour pallier à ces perturbations éventuelles.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, veuillez agréer, Madame Le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Delphine HAETTEL
Responsable Territorial de Négociation



LES RÉSEAUX 4G DE TÉLÉPHONIE MOBILE SE DÉPLOIENT DANS VOTRE QUARTIER

Les opérateurs de téléphonie mobile poursuivent le déploiement de leurs services de très haut débit mobile (4G).

Cette technologie apporte des **capacités supplémentaires** par rapport aux réseaux 2G et 3G. Elle permet de **répondre aux besoins croissants** des Français qui sont de plus en plus nombreux à accéder à internet en mobilité, par leur smartphone ou leur tablette tactile.

Elle apporte un meilleur débit, des échanges de données plus rapides ainsi que de nouveaux contenus et usages pour le grand public et les entreprises.

⚠ Dans certains cas, la **4G peut affecter la réception des chaînes de télévision**, lorsqu'elles sont captées par une antenne râteau. Elle n'a pas de conséquence sur la réception de la télévision par ADSL, satellite, câble ou fibre optique¹.

Pour y remédier, un **dispositif d'assistance et d'intervention** a été mis en place par l'Agence nationale des fréquences (ANFR) et les opérateurs de téléphonie mobile concernés :



**SI VOUS CONSTATEZ
DES PERTURBATIONS,
SIGNALEZ-LES :**

assistance.recevoirlatnt.fr

0 970 818 818 appel non surtaxé
du lundi au vendredi de 8h à 19h

Si vous habitez en logement collectif, demandez à votre syndic ou gestionnaire d'immeuble de faire la démarche.

En cas de **suspicion de brouillage** par la mise en service d'un site 4G, vous (ou votre syndic en habitat collectif) êtes recontacté d'ici **quelques jours maximum** pour programmer l'intervention d'un antenniste.

Des **solutions identifiées** pour remédier aux perturbations causées par la 4G sont financées par les opérateurs de téléphonie mobile. Vous pouvez bénéficier d'une **intervention gratuite** en allant sur le site recevoirlatnt.fr ou en appelant le 0970 818 818 (appel non surtaxé).

¹ Si vous rencontrez des difficultés de réception en ADSL, câble, satellite ou fibre optique, contactez directement votre distributeur.